



Lettre de refus bancaire et promesse de vente

Par **nadya**, le **06/02/2008** à **15:34**

bonjour,

mon mari et moi avons eu un accord de banque pour l'achat d'une maison, sur la base d'un salaire qui pourra arriver (aucun contrat d'embauche donné. mme est assistante maternelle) après quelque temps et n'ayant pas de rentrer d'argent nous avons prévenu la banque puisque notre endettement allait être de presque 50%. Nous leur avons demandé de nous faire une lettre de refus de crédit sur la base de ces nouveaux éléments mais ils refusent puisqu'ils ont déjà envoyé une lettre d'acceptation au notaire. Sont-ils dans leurs droits et ont-ils le droit de nous accorder ce crédit sur des revenus fictifs?

Le notaire quand à lui nous réclame les 10% alors que nous avons versé un dépôt de garantie de 1500 euros (prix de la maison 130000 euros net vendeur) en a-t-il le droit?

sur la promesse de vente aucune date de dernière signature apparaît, est-ce normal?

la maison quand à elle a été remise sur le marché de la vente, ont-ils le droit?

ayant de petits moyens financiers et n'ayant pas l'aide juridique vers qui pourrions-nous nous tourner si besoin?

merci pour vos réponses au plus vite.